

ACTES REGLEMENTAIRES
POLICE
EXTINCTION TEMPORAIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DIVERSES VOIES
VENDREDI 20 DECEMBRE 2024
SAMEDI 21 DECEMBRE 2024

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU l'Arrêté Municipal ARVA2022-255 du 20 janvier 2022 réglementant les horaires d'éclairage public à Alençon.

CONSIDERANT :

■ Que la Compagnie « Transe Express » organise, en partenariat avec la Ville d'Alençon, un spectacle dénommé « MU, Cinématique des Fluides » Place Foch à Alençon, **le samedi 21 décembre 2024**, avec une répétition **le vendredi 20 décembre 2024**.

■ Qu'il y a lieu, dans le cadre de l'organisation de ce spectacle, d'éteindre temporairement l'éclairage public sur certaines voies à Alençon.

ARRETE

Article 1^{er} – Vendredi 20 décembre 2024 de 18h à 21h et Samedi 21 décembre 2024, de 19h30 à 20h30, l'éclairage public sera temporairement éteint sur les voies suivantes :

- Place Foch (y compris Hôtel de Ville et Tribunal Judiciaire)
- Rue de Bretagne (entre le n° 18 et le Rond-Point Place Foch)
- Rue Alexandre 1^{er}
- Rue de la Chaussée (dans sa totalité)

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alençon, le

06 NOV. 2024

Publié le

06 NOV. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216100016-20241106-2024-148-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2024

Le Directeur Général des Services de la Ville et de la
Communauté Urbaine d'Alençon,



Alain GALLERAND